

Initiatives ministérielles

Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on construise un pont si c'est vraiment la solution la plus économique, mais je suis loin d'en être convaincu.

J'aimerais seulement que le député explique aux gens de Colombie-Britannique comment cela se fait que l'île de Vancouver soit très bien desservie par des traversiers, mais que l'Île-du-Prince-Édouard ait besoin d'un lien fixe.

M. Rideout: Madame la Présidente, le député d'en face vient de mettre le doigt sur l'un des aspects uniques du Canada, à savoir qu'il y a des différences entre nous. De toute évidence, les gens de l'île de Vancouver préfèrent être desservis par traversier, et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard préfèrent avoir un pont.

Et si un jour, les habitants de l'île de Vancouver veulent un pont, qu'ils s'adressent à leur gouvernement provincial.

[Français]

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, je suis un peu surpris de la tournure du débat surtout de la part du Parti réformiste, eux qui se sont fait, pendant la campagne électorale, pendant la campagne référendaire de 1992, les champions d'un Sénat basé sur l'égalité, égalité politique d'un Sénat, une représentation égale pour toutes les provinces, y compris, nous disait-on, pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Mais quand on en arrive à l'égalité économique, et ici je rejoins les propos de mon collègue, l'honorable député de Saint-Boniface, qui nous a fait une brillante démonstration des aspects économiques, avec les arguments qui ont été apportés par les membres du gouvernement, avec les propos tenus par chacun de mes collègues du Bloc québécois également. Je me demande effectivement où veut-on en venir? Pourquoi y aurait-il dans ce pays, qui est encore le Canada actuel, des régions qui seraient traitées différemment à cause de leur population, parce que ce que je crois entendre c'est qu'on veut un peu punir l'Île-du-Prince-Édouard parce que la population qui n'est que de 120 000 ou 130 000 personnes ne justifierait pas la construction de cet ouvrage qui a requis tant d'années d'études, les impacts environnementaux qui ont fait l'objet de multiples analyses et de décisions rendues par les tribunaux. S'il y a une décision qui a été prise après qu'une vue d'ensemble ait été faite dans l'Atlantique, c'est probablement celle-là. Que nous aimions ou que nous n'aimions pas la question du pont, du tunnel ou d'un lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent est quant à moi non pertinent à la question.

• (1630)

La population de l'île-du-Prince-Édouard s'est prononcée et nous devons respecter cette décision. Alors, ma question à l'honorable député est celle-ci: Pourquoi ne veut-il pas respecter la décision des gens de l'Île-du-Prince-Édouard?

[Traduction]

M. Rideout: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député d'en face sur ce qu'il vient de dire. Ce débat a pris une drôle de tournure. J'espère que mes collègues d'en face vont ouvrir les yeux, se rendre à l'évidence et donner leur appui à ce

projet de pont. À ce qu'on m'a dit, l'un des avantages d'être réformiste, est de pouvoir voter selon sa conscience. J'espère donc que certains d'entre eux vont se raviser et nous appuyer dans ce très utile projet.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Kamloops—La petite entreprise; l'honorable député de Wetaskiwin—La Chambre des communes; l'honorable député de Burnaby—Kingsway—Les essais de missiles de croisière; l'honorable député de Hochelaga—Maisonnette—L'autoroute électronique; l'honorable députée de Yukon—Les soins de santé.

[Traduction]

M. Wayne Easter (Malpègue): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour souscrire à cette modification constitutionnelle qui tend à permettre au gouvernement fédéral de respecter les termes de l'entente constitutionnelle conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard en prévoyant un mode de transport qui répondra aux besoins de l'an 2000 et au-delà.

Je voudrais préciser au départ que l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a adopté à l'unanimité la modification constitutionnelle nécessaire en juin dernier en étant persuadée que le Parlement du Canada ferait de même le plus tôt possible. Notre Parlement respecte cet engagement et je suis heureux de voir l'appui que cette modification reçoit des deux côtés de la Chambre.

Je sais certes que cet appui s'explique en partie par le fait que beaucoup d'autres Canadiens vivant sur le continent veulent être reliés à nous, plutôt que le contraire. Cependant, j'encourage tous les députés à venir à l'Île-du-Prince-Édouard avant et après la construction de ce raccordement fixe et à dépenser quelques-uns de leurs dollars durement gagnés, car ils pourront ainsi manger les meilleures pommes de terre cultivées au Canada, ainsi que notre homard et profiter de superbes paysages. Je m'écarte quelque peu du sujet en vantant les mérites de notre merveilleuse île. Nous voulons certes qu'elle garde son cachet.

Ce nouveau pont aboutit dans ma circonscription à Borden. Je suis tout à fait conscient de la controverse passée et présente qui entoure ce projet. Ce sont d'abord et avant tout les gens de ma circonscription et plus directement les habitants de la localité de Borden qui subiront les répercussions de la construction et de l'exploitation de ce raccordement fixe.

Depuis 1885, alors qu'il était question d'un tunnel à l'époque, on parle de la possibilité d'un lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Je dois reconnaître que j'étais au départ en faveur d'un tunnel et qu'on a dû me convaincre qu'un pont était préférable. Je tiens à ajouter cependant qu'à l'heure actuelle, les études et tout le reste viennent soutenir cette solution et que la population de l'Île-du-Prince-Édouard appuie très fortement la construction d'un pont.